

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 29 avril 2015

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Préavis 06-2015 Centre sportif de Rochettaz
Démolition et reconstruction du pavillon du Tennis
Club de Pully
Crédit demandé CHF 1'706'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 06-2015 du 11 mars 2015,
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

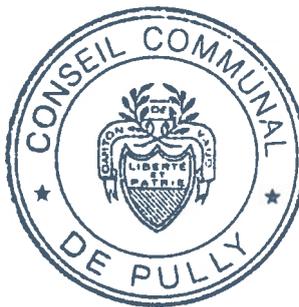
1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'760'000.00 destiné à lui permettre de procéder à la démolition et à la reconstruction du pavillon du Tennis Club de Pully ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autorise la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales, sur 30 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire


Cédric MILLIQUET




Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 30 avril 2015